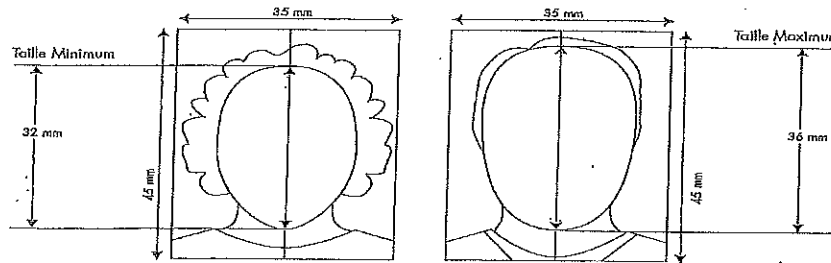


Cartes d'identité

Liste des documents à fournir Pour MINEUR

Pièces obligatoires pour tous dossiers :

- 2 photos d'identité identiques et récentes en couleurs, le fond doit être uni le blanc interdit.



Tête droite et centrée dans la photo, les yeux fixes vers l'objectif, visage dégagé, bouche fermée. Couvre-chefs, chapeaux et lunettes à grosses montures interdits. Aucun reflet sur les verres, la monture doit pas être épaisse et sur les yeux.

- 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, feuilles d'imposition,).

Merci de nous fournir **L'ORIGINAL**.

- Pièce d'identité du parent demandeur.

Dans le cas d'une 1^{ère} demande :

- 1 justificatif d'état civil : acte de naissance intégral ou extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si vous êtes né(e)s à l'étranger, adressez-vous au Ministère des affaires étrangères, service de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche – 44941 Nantes.
- 1 justificatif de nationalité française (dans le cas où le justificatif d'état civil ne suffit pas à attester la nationalité).

Dans le cas d'un renouvellement :

- l'ancienne carte d'identité sécurisée

En cas de perte ou de vol :

- la déclaration de perte ou de vol établie en mairie.
- 1 timbre fiscal à 25 €,
- Ancien passeport biométrique ou électronique valide ou périmé depuis moins de 5 ans

SINON ACTE DE NAISSANCE

Cas particuliers :

- En cas d'autorité parentale partagée, fournir une attestation de l'autre parent stipulant qu'il accepte que son enfant ait une carte d'identité,
- Si garde alternée : preuve de la résidence : justificatif des deux parents et pièce d'identité



**LA PRÉSENCE DU MINEUR EST OBLIGATOIRE A LA
CONSTITUTION DU DOSSIER ;
A PARTIR DE 13 ANS EMPREINTE ET SIGNATURE
OBLIGATOIRE**